

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 01-449-1934 promulguant dans la colonie le décret-du 6 mars 1934, portant mise en application provisoire de la convention de commerce et de navigation et de l'arrangement complémentaire entre la France et l'Espagne, signés à Paris le 6 mars 1934.

n° 01-449-1934

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
30 avril 1934

Numéro JO  
n° 449 du 30/04/1934

Date du numéro  
30 avril 1934

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 15 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 6 mars 1934, portant mise en application provisoire de la convention de commerce et de navigation et de l'arrangement complémentaire entre la France et l'Espagne, signés à Paris, le 6 mars 1934, inséré au Journal officiel de la République française du 11 mars 1934: la circulaire du Ministre des colonies n° 275 du 19 mars 1934.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art 1

Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 6 mars 1934: susvisé portant mise en application provisoire de la convention de commerce et de navigation et de l'arrangement complémentaire entre la France et l'Espagne signés à Paris le 6 mars 1934. Art 2— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

C'HAPON-BAISSAC.